



COMMUNE DE JOSNES

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

Entre :

Le Maire de la Commune de Josnes

Place de la Mairie

41370 Josnes

02.54.87.40.18

mairie-de-josnes@orange.fr

www.mairiedejosnes.com

Et (2) :

Nom :

Prénom :

Nom Association/ entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1. Désignation précise et adresse des locaux utilisés (1):

Grande Salle :

Petite Salle :

Les Deux salles :

Date : le : / / de h à h

Afin d'organiser (3):

Nombre de participants (**maximum 200 personnes**) :

2. Conditions d'utilisation :

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus comme désignés à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés

3. Conditions de paiement :

Le présent droit d'utilisation est accordé à (2) :

La somme de euros devra être réglée avant la prise de possession des locaux, par chèque à l'ordre du Trésor Public, ou vous sera réclamée par le Receveur Municipal.

Une caution de 500 euros, sous forme de chèque, sera déposée en garantie des dommages éventuels

4. Mesures de Sécurité :

L'organisateur reconnaît avoir pris acte du règlement des salles municipales, des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. Il reconnaît avoir constaté l'emplacement des systèmes d'alarme, d'extinction et avoir pris connaissances des voies d'évacuation et issues de secours (1) :

Oui

/ Non

5. Assurance :

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition.

Police n° souscrite le : / / auprès de

Responsabilité :

Dans l'exécution de la présente convention, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur,

La présence du Maire / Représentant délégué n'est pas obligatoire pendant l'utilisation des locaux

L'Organisateur responsable :

Fait à Josnes, le

Le Maire

Le Représentant délégué

(1) Cocher la case correspondante

(2) Nom et adresse du particulier ou de l'organisme demandeur-organisateur.

(3) Objet précis de la réunion ou de la manifestation.